

Commission Locale de Développement Rural Stoumont

Procès-verbal de la réunion CLDR-CCATM du 01 mars 2018

Ordre du jour :

- 1) Présentation de la nouvelle secrétaire de la CLDR ;
- 2) Approbation du rapport annuel 2017 de la CLDR ;
- 3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la C.C.A.T.M.).

Personnes présentes :

M. Didier GILKINET, Bourgmestre ;
M. Philippe GOFFIN, Président de la CLDR ;
M. Bernard GOFFART, Président de la CCATM ;
Mme Cécile MATHIEU, Secrétaire de la CLDR ;
Mme Eliane FONTAINE, Secrétaire de la CCATM ;
M. Abdenbi FAKHAKH, Agent constatateur ;
M. André NOËL, membre de la CLDR ;
Mme Bernadette ABRAS, membre de la CLDR ;
Mme Marylène LAFFINEUR, membre de la CCATM ;
M. Franck VINCENT, membre de la CCATM ;
M. Bruno DEPASSE, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Daniel HERMANS, membre de la CLDR et de la CCATM ;
M. Alain MONSEUR, membre de la CLDR et de la CCATM ;
Mme Christiane SACRE, membre de la CCATM ;
Mme Yvonne VANNERUM, membre de la CCATM ;
Mme Marie-Christine STAES, membre de la CCATM ;
Mme Alix EVRARD, agent local du GREOVA.

Personnes absentes et excusées :

Mme Nathalie BRISMEE, membre de la CLDR - absente ;
Mme Chantal CRUCIFIX, membre de la CLDR - absente ;
Mme Nathalie DEPASSE, membre de la CLDR - absente ;
M. Luc DOR, membre de la CLDR - absent ;
M. José DUPONT, membre de la CLDR - absent ;
Mme Virginie HUQUE, membre de la CLDR - absente ;
M. Joost CUSTER, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LAFFINEUR, membre de la CLDR - absent ;
M. Roger SCHYNS, membre de la CLDDR - absent ;

Mme Bernadette FRANK, SPW - absente ;
M. Marc CORNILLE, membre de la CLDR - absent ;
M. Michaël HENNEQUIN, membre de la CLDR- absent ;
M. Frédéric LECRENIER, membre de la CLDR - absent ;
M. Frédéric LEFORT, membre de la CLDR - excusé ;
Mme Anne-Sophie DEFOEUX, membre de la CLDR - excusée ;
M. Jean LEBRUN, membre de la CLDR - excusé.

Monsieur GOFFIN, le Président de la CLDR, ouvre la séance à 18h30 et annonce l'ordre du jour.

1) Présentation de la nouvelle secrétaire du PCDR

Mme Cécile MATHIEU remplace désormais M. Christian COLLIENNE, devenu coordinateur des travaux depuis le premier novembre 2017. M. GOFFIN la présente à l'ensemble des membres.

2) Approbation du rapport annuel 2017 de la CLDR

M. GOFFIN passe en revue dans le rapport les projets réalisés, en cours et en attente du PCDR. Certaines remarques sont émises par les membres concernant *l'aménagement de différents points d'eau destinés aux agriculteurs et particuliers* (fiche en cours 2.4 – action 0) et concernant *l'optimisation des captages et du réseau d'eau de distribution* (fiche en cours 1.9 – action 0) ; M. GOFFIN précise que la Commune investit chaque année entre 100 000 et 200 000 euros dans le réseau d'eau. Concernant la fiche 1.7 (*Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local* – action 0), M. GOFFIN rappelle que le balisage et l'entretien des chemins sont entrepris chaque année par les ouvriers communaux. Un membre précise que certaines balises pédestres, placées il y a 8 ans et portées par des poteaux en bois, cassent à leur base dû à la pourriture. Il faudrait donc penser à les remplacer et opter pour des supports de balises plus résistants à l'avenir. Enfin concernant la fiche 2.2 (*Inventaire, mise en valeur et restauration, le cas échéant, du petit patrimoine* – action 0), il s'avère que l'inventaire est difficile à conclure par M. Rik GOYENS (chargé de répertorier le petit patrimoine de l'ancienne commune de Chevron). M. GOFFIN souhaite donc savoir s'il serait possible de disposer d'un inventaire complet d'une autre ancienne commune, celle de Lorcé. À cet effet, un contact pourrait être pris entre M. Daniel HERMANS et le personnel du GREOVA (Mme EVRARD et M. LAFONTAINE) afin de trier les éléments de petit patrimoine à mettre en valeur, mais surtout d'en enrichir les textes descriptifs. En effet, le contenu du tableau *Excel* listant tout le petit patrimoine transmis par la Commune au GREOVA ne constitue pas un document assez intéressant au niveau historique et anecdotique pour créer 5 brochures du petit patrimoine stoumontois. Il en est de même pour l'ancienne commune de La Gleize : le GREOVA se chargera aussi de contacter M. Vincent COLSON, actif au syndicat d'initiative et susceptible de fournir davantage d'informations sur le petit patrimoine.

Concernant la fiche-projet en cours 1.5 Ruy (*Aménagement de convivialité valorisant la nature et favorisant la mobilité douce*), il est convenu que Mme C. MATHIEU en réactualise prochainement le budget afin de procéder aux modalités d'entrée en convention-exécution

auprès de la *Direction du Développement rural*. Le bureau d'études *José WERNER Sprl*, qui avait travaillé sur cette fiche-projet du lot 1 lors de l'élaboration du PCDR, ne sera pas rappelé à cet effet. M. GOFFIN rappelle qu'un nouvel auteur de projet sera seulement désigné après obtention de cette convention-exécution, plus uniquement en fonction de son prix, mais aussi en fonction de son originalité.

Tous les membres approuvent ensuite le rapport annuel 2017 de la CLDR.

3) Mobilité (analyse des situations évoquées par les citoyens lors de l'enquête relative à la mobilité/sécurité, en collaboration avec les membres de la CCATM).

a. Présentation de la 1^{ère} synthèse des résultats par M. FAKHAKH, agent constatateur

M. GOFFART, le Président de la CCATM, prend la parole concernant l'enquête de mobilité menée fructueusement auprès de la population et clôturée le 13 décembre 2017. Il passe ensuite la parole à M. FAKHAKH, agent constatateur qui s'est chargé jusqu'ici d'inventorier par village et de synthétiser globalement les résultats de l'enquête en en reprenant les termes exacts. Ses **remarques** et **constats** sont les suivants :

- 122 personnes (représentatives de tous les villages de la commune, exceptés celui de **Meuville**) ont répondu au questionnaire sur la mobilité. 38 d'entre elles ont envoyé leurs commentaires par courriel.
- Une classification par village a été établie en fonction « de là où se trouve le cas rapporté par les citoyens » (si un habitant de Lorcé a signalé un problème à La Gleize, ce problème est donc classé dans La Gleize).
- Les villages de **Rahier** et de **Moulin du Ruy** sont les plus représentatifs.
- Seuls les noms des villages ont été inclus dans la synthèse ; à la différence des noms et adresses personnelles des citoyens.
- Le gros problème rapporté pour **chaque village** est la vitesse.
- Bien que les habitants de **Lorcé** saluent les récents travaux qui y ont été aménagés, ils signalent un problème par rapport à la sortie d'autoroute : il y faut un stop ou un miroir.
- Les habitants de **Moulin du Ruy** signalent qu'il est difficile de se croiser sur la route suite au récent aménagement des trottoirs. Pour pallier cet inconvénient, ils proposent de créer un sens unique giratoire dans tout le village vers le *chemin des Honteux*.
- Les habitants de **La Gleize** souhaitent un passage pour piétons sur une route qui est malheureusement du ressort du SPW et sur laquelle la Commune n'a pas d'impact.

Remarque : bien qu'il semble plus judicieux de travailler des lieux sur lesquels la Commune a la main mise, il semble unanimement utile que la Commune relaye au SPW les insatisfactions citoyennes relevant de sa compétence, voire même qu'elle lui suggère les meilleures solutions à y apporter dans la mesure où elle ne passe pas trop de temps à les analyser.

- À **Chevron**, certaines haies empêchent la bonne visibilité des conducteurs.
- Certains habitants n'ont parfois fait qu'observer des faits sans y apporter des solutions.

M. GILKINET annonce ensuite aux membres que le document synthétisé de M. FAKHAKH leur sera désormais consultable auprès de Mme FONTAINE à l'Administration communale.

Un membre souhaite savoir s'il existera des moyens financiers susceptibles de pallier ces insatisfactions citoyennes en matière de mobilité. M. GILKINET lui répond qu'il s'agira d'abord de déterminer les **cas prioritaires** (c'est-à-dire accidentogènes, et ce avec l'aide du plus récent constat policier en matière d'accidents graves et/ou mortels), puis de mettre en place des **systèmes temporaires de test** de mobilité avant de dégager des subventions pour procéder à de **vrais travaux**. Suite à cette remarque, un membre intervient pour signaler que des réaménagements ou travaux ne constituent pas exclusivement les **solutions** à envisager. En effet, ces dernières peuvent s'avérer **bien plus simples** (exemples : couper des haies ou simplement mettre sur pied des campagnes de sensibilisation de tous les usagers par des invitations à la courtoisie routière).

La question d'un retour envers les citoyens est ensuite posée. Il semble nécessaire que la Commune réponde de manière large et rapide aux citoyens qui se sont sentis concernés par cette enquête. M. GILKINET répond que ce retour aura lieu très prochainement, dans le respect du planning d'action annoncé dans le premier courrier envoyé aux citoyens.

b. Préparation de la prochaine réunion de travail

Sur base du premier inventaire des résultats existant, il est ensuite convenu pour la prochaine réunion CLDR-CCATM que la Commune – avec l'aide de M. FAKHAKH - ait entrepris un travail d'appropriation et de **classification des résultats de l'enquête (par village, par type d'infrastructure*, par type d'utilisateur, par fréquence, etc. – dans une grille d'analyse)**, et que ces résultats et leur synthèse puissent être mis en **corrélation avec le constat policier de 2015** précité – dont dispose déjà la Commune - faisant état des lieux les plus accidentogènes du territoire communal et détaillant les lieux où ont été précisément déplorés des morts ou des blessés, et ce afin d'aider les membres de cette réunion à **définir des priorités parmi toutes les insatisfactions citoyennes recueillies**. M. FAKHAKH ayant établi une synthèse assez globale des problématiques communiquées par les citoyens, M. GOFFART invite aussi plusieurs membres de la CCATM à parcourir tous ces questionnaires afin de prendre connaissance des détails de ces problématiques.

*M. GOFFART souhaite que la classification établie tienne en effet compte des **différents types d'infrastructure pouvant être améliorés** :

- 1) Carrefours problématiques (par exemple : mauvaise visibilité).
- 2) Sections de routes et casse-vitesse (par exemple : longues sections engendrant des excès de vitesse).
- 3) Problèmes de signalisation (par exemple : au **Roannay**, où la mobilité douce - pourtant imposée par une signalétique claire en faveur des cyclistes et piétons - est encore bafouée par le passage de voitures).
- 4) Problèmes de circulation du tourisme de masse (par exemple : cyclistes, motos, brame du cerf).

Remarque : à cet effet, un membre précise que la nuisance des cyclistes de masse est équivalente à celle des automobilistes. En effet, si les cyclistes se sentent menacés par le passage d'une voiture, son automobiliste est légitimement embarrassé quand il doit suivre un groupe qui ne se déporte pas en file indienne sur la droite.

La Commune invite ensuite **M. FAKHAKH** à :

- envoyer par courriel sa synthèse des résultats et son listing par village (sous format *Excel*) à tous les membres des CLDR et CCATM ;
- reclasser dans une grille d'analyse le 1^{er} inventaire existant selon les éléments précités (village, type d'infrastructure, type d'utilisateur, fréquence, etc.) ;
- retravailler sa synthèse en confrontant ce reclassement et le rapport de police existant ;
- puis partager le résultat de cette confrontation à l'ensemble des membres afin qu'ils puissent en disposer aisément lors de la **prochaine réunion CLDR/CCATM, fixée 22 mars 2018 à 19h** (à l'Administration communale).

Remarques : après réflexion, les membres s'accordent sur le fait qu'il est préférable que cette réunion s'organise comme un grand **groupe de travail plénier ouvert à chaque membre (des CLDR et CCATM)** ; la multiplication des avis étant susceptible d'engendrer un plus grand éventail de solutions relatives aux lieux les plus problématiques en matière de mobilité. Il est aussi d'ores et déjà convenu logiquement que **les lieux dont il faudra s'occuper en priorité seront ceux ayant déjà fait l'objet d'accidents mortels**, puis graves, puis mineurs. Néanmoins, un membre précise qu'il n'existe pas toujours de corrélation entre les avis des citoyens et l'inventaire des accidents.

La présente réunion se solde par la remarque d'un membre stipulant qu'au sein d'une petite commune et via une communication aussi simple (questionnaire-papier à renvoyer), cette fructueuse enquête est un bel exemple de démocratie participative.

La réunion commune CLDR-CCATM se termine à 20h40.